



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 7 juin 2019

Identification de plusieurs personnes suspectées d'avoir dégradé ou détruit des radars automatiques dans le Finistère

Depuis la fin de l'année 2018, plusieurs radars automatiques de contrôle de vitesse ont fait l'objet de dégradations ou de destructions dans le département du Finistère. Ces actes irresponsables doivent être fermement condamnés, car ils mettent en danger la vie de nos concitoyens. En effet, la présence de radars fixes contribue à diminuer la vitesse moyenne constatée, et permet par conséquent de réduire le nombre et la gravité des accidents de la route.

Au cours des dernières semaines, le travail des forces de l'ordre a permis d'identifier 15 personnes suspectées d'avoir commis ces actions. Les investigations se poursuivent pour préciser le déroulement des faits et les responsabilités de chacun. La destruction ou la dégradation de radars fixes constitue un délit passible d'une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans de prison et 75 000 € d'amende.

Parallèlement aux procédures engagées sur le plan pénal, l'État engagera également des actions au civil afin d'obtenir une réparation du préjudice financier subi. Il convient de rappeler que le prix d'un radar automatique est d'environ 60 000 €, et que le coût de sa réparation ou de son remplacement est supporté par la collectivité publique.

A la veille du week-end prolongé de la Pentecôte, qui sera synonyme pour beaucoup d'importants déplacements, le préfet du Finistère appelle chacun à la prudence et à la responsabilité sur les routes. Depuis le 1er janvier 2019, 14 personnes ont trouvé la mort sur les routes du Finistère, et 337 personnes ont été blessées.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr



@Prefet29



Préfet du Finistère